Envoyé en préfecture le 28/09/2026
Reçu en préfecture le 28/09/2026
Publié le 28/09/2026
ID : 071-217104637-20260917-2026054-DE

SAINT-MAURICE-LES-CHATEAUNEUF

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE SAONE-ET-LOIRE

N° 2026-054

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

De la Commune de Saint-Maurice-lès-Châteauneuf
Séance du jeudi 17 septembre 2026

L'an deux mil vingt-six, le dix-sept septembre à 19h30,

Le conseil municipal de la Commune de Saint-Maurice-lès-Châteauneuf, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par la loi sous la Présidence de Monsieur Jean-Luc CHANUT, Maire.

Etaient présents : CHANUT Jean-Luc, LAMBOROT Cécile, NICOLAS Sylvain, CORRE Michelle, BASSEUIL Roland, CORRE Maryline, DELORME Marie-Ange, DESCHAMPS Nataliia, FENZL Lucas, FOURCAUD Valérie, GROUILLER Marie, PLACE Julien, SADOIT Fabien, VERMOREL Christophe **Étaient absents excusés** : NICOLAS Anthony, ayant donné pourvoir à NICOLAS Sylvain **Secrétaire de séance** : LAMBOROT Cécile **Secrétaire Générale de Mairie** : BONNETAIN Ingrid	Nombre de membres en exercice : 15 Nombre de membres présents :14 Date de convocation : 08/09/2026

OBJET : Délibération relative à l'instauration de la Taxe sur la Vacance des Locaux d'Habitation

Le Maire expose les dispositions de l'article 1406 bis du code général des impôts permettant au conseil municipal d'instituer la taxe sur la vacance des locaux d'habitation.

Il rappelle les conditions d'assujetissement des locaux et les critères d'appréciation de la vacance et précise qu'en cas d'imposition erronée, les dégrèvements en résultant sont à la charge de la commune.

VU l'article 1406 bis de code général des impôts, le conseil municipal décide à l'unanimité d'instaurer la taxe dur la vacance des locaux d'habitation et charge le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.
Le conseil approuve à l'unanimité d'instaurer cette taxe sur la vacance des locaux d'habitation.
Le taux sera fixé au moment du vote des taux d'imposition pour le vote des Budgets 2027.

Fait à St Maurice Les Châteauneuf, le 17 septembre 2026

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal.

MAIRIE DE ST-MAURICE-LES-CHATEAUNEUF ★ 71740 ★

Le Maire,
Jean-Luc CHANUT,